



Conseil de sécurité de l'ONU : Engagements de la Suisse concernant les méthodes de travail pour mai 2023.

La Suisse s'engage à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité qui sont essentielles à son efficacité et à sa capacité à remplir son mandat. À ce titre, « Renforcer l'efficacité » est l'une de nos priorités pour les deux ans de notre mandat au Conseil.

En sa qualité de présidente du Conseil pour le mois de mai 2023, la Suisse sera guidée par le Règlement intérieur provisoire, la Note présidentielle S/2017/507 et les Notes présidentielles ultérieures sur les méthodes de travail. Nous souscrivons également aux Engagements communs sur les femmes, la paix et la sécurité et aux Engagements communs sur le climat, la paix et la sécurité. Durant notre présidence, nous souhaitons contribuer à un Conseil responsable, cohérent et transparent :

1. Responsabilité : S'efforcer de mettre en place un Conseil ouvert et inclusif

- Nous interagirons et consulterons les pays et les organisations régionales concernés, de même que les partenaires au sein du système des Nations Unies, sur les travaux du Conseil avant et pendant notre présidence.
- Nous communiquerons avec la société civile avant, pendant et après notre présidence, en écoutant les divers acteurs.
- Nous nous efforcerons de faire en sorte que la société civile informe le Conseil sur les questions thématiques, nationales et régionales afin d'entendre ceux qui sont directement touchés par les situations sur le terrain.
- Nous soulignerons les contributions et les recommandations faites par l'ensemble des membres de l'ONU et les OSC pour que le Conseil les prenne en compte dans les discussions pertinentes.
- Conformément à nos Engagements sur les femmes, la paix et la sécurité, nous nous efforcerons d'obtenir une représentation de genre équilibrée parmi les intervenants, nous encouragerons tous les orateurs à inclure des aspects liés au genre dans leurs déclarations et nous nous efforcerons de prévenir les représailles contre les intervenants des OSC ainsi que d'adopter de tolérance zéro à l'égard de ces représailles.
- Nous encouragerons les intervenants à aborder les impacts et les risques associés au changement climatique sur la paix et la sécurité dans les contextes concernés.

2. Cohérence : Accroître la coopération et l'interaction.

- En tant que présidente du Conseil, nous rencontrerons les présidents de l'Assemblée générale, de l'ECOSOC ainsi que celui de la Commission de consolidation de la paix, conformément aux paragraphes 93–94 du document S/2017/507, mais également, lorsque pertinent, les représentants d'autres entités de l'ONU telles que le Conseil des droits de l'homme.

- Nous nous engagerons auprès des organisations régionales et sous-régionales et ferons valoir leurs points de vue au sein du Conseil.
- Nous contribuerons à la discussion sur les méthodes de travail au sein du CSNU mais également avec l'ensemble des membres de l'ONU en vue de renforcer l'efficacité.
- Nous travaillerons avec tous les membres du Conseil en vue de l'adoption dans les délais du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, conformément à la note présidentielle S/2019/997 stipulant que le rapport doit être examiné et adopté au plus tard le 30 mai.
- Nous nous appuierons sur la pratique des présidences précédentes visant à favoriser les discussions interactives.
- Nous demanderons aux participants sous l'article 37/39 de ne pas dépasser cinq minutes de parole et aux briefers de limiter leurs remarques, dans la mesure du possible, à 7–10 minutes.
- Nous encouragerons les déclarations conjointes à la fois par les membres du Conseil et, lorsque pertinent, par l'ensemble des membres, conformément à l'esprit du paragraphe 43 du document S/2017/507.

3. Transparence : Rendre le travail du Conseil plus visible

- Nous visons un juste équilibre entre les séances d'information ouvertes et les consultations à huis clos afin de combiner la transparence des travaux du Conseil et la possibilité de mener des discussions franches à huis clos.
- Nous encouragerons les efforts visant à informer le grand public des principaux résultats des délibérations à huis clos par le biais d'éléments à la presse.
- Nous poursuivrons la pratique consistant à publier un programme de travail informel numérique comme source d'information supplémentaire sur les activités prévues du Conseil : www.aplusforpeace.ch
- En tant que présidente du Conseil, la Suisse impliquera l'ensemble des membres de l'ONU, notamment en présentant le programme de travail suite à son adoption ainsi qu'en organisant une session de synthèse.

